

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 442-3**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 442-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 442 SUR LES  
ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour ce règlement le 15 janvier 2025, et que ce règlement est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 21 JANVIER 2025.

M<sup>e</sup> Catherine Fortier-Pesant  
Greffière